Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20240506-DB_240502_047-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_240502_047

FONCIER - ACQUISITION D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 25 M² DE LA PARCELLE AL 864 CONCERNÉE PAR UN EMPLACEMENT RESERVE N° 13 DU PLU SITUEE 73 RUE DE L'HOTEL DE VILLE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	27
Votants	33
Pouvoir(s)	6
Absent(s)	2

Séance du 2 mai 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 25 avril 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Marie-Laure GARNIER, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Océane ROULOT, pouvoir à Marie-Claude SOUCHAUD, Armand BONNAMY, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM, Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM, Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET, Roger RICHERMOZ, pouvoir à Odile MARTINI

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'un élargissement de la rue de l'Hôtel de Ville, la Commune souhaite acquérir, à l'euro symbolique, une emprise de 25 m² environ (avant document d'arpentage) de la parcelle AL 864p, concernée par un emplacement réservé n° 13 du PLU, située 73 rue de l'Hôtel de Ville, et appartenant aux consorts ALLAGNAT.

La Ville prendrait en charge les frais de géomètre, pour la division de la parcelle, les frais d'acte, la démolition de la clôture actuelle ainsi que la reconstruction du muret avec grillage souple et le repositionnement du portail actuel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20240506-DB_240502_047-DE

- **D'APPROUVER** l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une emprise de 25 m² environ (avant document d'arpentage) de la parcelle AL 864p, concernée par un emplacement réservé n° 13 du PLU, située 73 rue de l'Hôtel de Ville, et appartenant aux consorts ALLAGNAT ;

- **D'ACCEPTER** le principe de la prise en charge des frais de géomètre, pour la division de la parcelle, et des frais d'acte par la Ville ;

- **D'ACCEPTER** le principe de la prise en charge par la Ville de la démolition de la clôture actuelle ainsi que la reconstruction du muret avec grillage souple, et le repositionnement du portail actuel ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 07/05/2024
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Aurélien LEPRETRE

Signé par : Aurélien LEPRETRE
Date : 07/05/2024
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.